

DELIBERATION N° 2016/117  
donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2015  
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 06 avril 2016,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la délibération n°2013/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2014/477 du 18 décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015 de la Ville de Dumbéa du budget annexe Eau,

VU la délibération n°2015/220 du 06 août 2015, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa du budget annexe Eau,

VU la délibération n°2015/221 du 06 août 2015, approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa du budget annexe Eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/17 du 1<sup>er</sup> mars 2016,

Considérant le compte de gestion 2015 présenté par le Trésorier de la province Sud,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Il est donné acte au Trésorier de la province Sud de la présentation faite de son compte de gestion 2015.

ARTICLE 2 /

Il est constaté la parfaite concordance entre le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015.

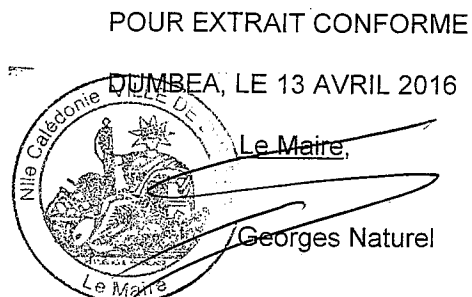
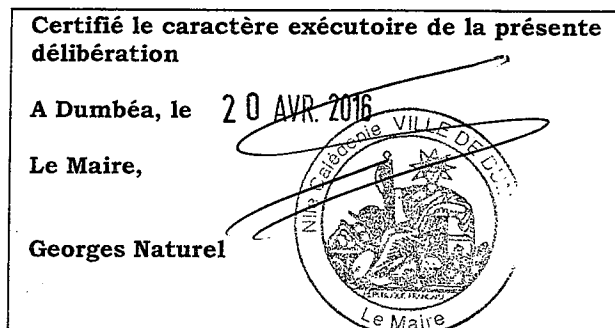
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AVRIL 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
S.G.	-	1
D.A.F.	-	1
D.S.T.	-	1
S.A.G.	-	1
S.F.B.	-	2
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1